



FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ

La fiche technique santé/sécurité satisfait ou excède les exigences de la Loi canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION I – INFORMATIONS SUR LE PRODUIT ET LE FOURNISSEUR

PRODUIT

Coquilles de noix

Envirogrit
Maïs

N° PRODUIT

12/20 Gros (99932811)
20/40 Fin (99932812)

UTILISATION DU PRODUIT : MÉDIA ABRASIF POUR UTILISATION EN SABLAGE

Dernière mise à jour : 2018-09-24

Fournisseur : Target Products Ltd,
5 Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Téléphone : 1.604.856.7976

Téléphone d'intervention d'urgence : **INFOTRAC (800) 535-5053**

Voir la plus récente révision de ce document à www.TargetProducts.com

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Aucun

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non dangereux

2.2a Mot de signalement

Aucun

2.2b Mentions de danger

Aucune

2.2c Pictogrammes

Aucun

2.2d Mentions de précautions

Ne respirez pas la poussière.

Si respiré : Déplacez-vous à l'air frais et installez-vous confortablement.

Si dans vos yeux : Rincer avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les verres de contact, le cas échéant. Continuez à rincer.

Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

Disposez des contenants en respectant les règlements locaux.

2.3 Renseignements supplémentaires

2.3a HNOC – Dangers divers : Particules non classées ailleurs

2.3b Toxicité aiguë inconnue : Aucune

Target Products

SECTION III - INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS

Composants dangereux	CAS N°	% par poids
Aucun		

La description de produit en titre déclare la totalité du contenu de ce produit.

SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Informations générales :

Après l'inhalation : Déplacez-vous à l'air frais et installez-vous confortablement.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Inflammabilité du produit : Ininflammables et incombustibles

5.2 Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun

5.3a Produits de combustion : Aucun

5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses : Non-explosif en cas de coups

SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Portez un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Disposez des contenants et des matériaux dont vous ne voulez plus en respectant les règlements locaux.

SECTION VII - MESURES DE PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

7.1 Manutention

Ne respirez pas la poussière. Portez une protection pour les yeux et pour le visage pour éviter une irritation mécanique.

7.2 Entreposage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Conservez hors de la portée des enfants.

SECTION VIII – MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Composants dangereux	N° CAS	PEL (OSHA) mg/M3	VLE (ACGIH) mg/M3
Particules non classées ailleurs	S.O.	15	10

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucun requis

8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène

Maintenez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

8.3a Équipement de protection personnelle

Les travailleurs en dynamitage ou exposés à la poussière dans l'air des opérations de dynamitage doivent porter des respirateurs à adduction d'air approuvés par la NIOSH de type CE avec casque à pression positive pour le dynamitage sont requis pour toute personne à proximité des opérations de dynamitage. Le respirateur doit couvrir la tête, le cou et les épaules. Conformez-vous avec la norme de protection respiratoire OSHA. Portez une protection pour les yeux et pour le visage. Portez des gants et des vêtements

Target Products

de protection. L'équipement nécessaire supplémentaire comprend, mais sans s'y limiter, protection auditive, gants en cuir longs, tabliers et bottes de sécurité.

Les travailleurs non exposés à la poussière de dynamitage (par exemple vider des sacs de média dans une trémie) doivent porter un respirateur filtrant, une protection pour les yeux et des vêtements et gants de protection N-95 approuvés par la NIOSH lors de la manutention du produit.

SECTION IX - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES

(a) Apparence (état physique, couleur, etc.);	Changeante
(b) Odeur;	Aucune
(c) Seuil d'odeur;	Inconnu
(d) pH;	Inconnu
(e) Point de fusion/Point de congélation;	Inconnu
(f) Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition;	Inconnu
(g) Point d'éclair;	193 °C (380 °F)
(h) Taux d'évaporation;	Sans objet
(i) Inflammabilité (solide, gaz);	Inconnue
(j) Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	Inconnue
(k) Pression de vapeur;	Sans objet
(l) Densité de vapeur;	Sans objet
(m) Gravité spécifique/Densité relative;	Changeante
(n) Solubilité(s);	Insoluble
(o) Coefficient de partage : n-octanol/eau;	Sans objet
(p) Température d'auto-inflammation;	Inconnue
(q) Température de décomposition;	Sans objet
(r) Viscosité.	Sans objet

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.2 Stabilité chimique

Normale dans des conditions d'utilisation normales. Entreposez dans un endroit sec.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.4 Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.5 Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6 Décomposition dangereuse ou sous-produits

Aucun connu.

SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Voies privilégiées d'administration : Inhalation, contact avec la peau ou les yeux ou ingestion.

11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Contact avec la peau : Peut causer une irritation cutanée mécanique.

Contact avec les yeux : Cause des irritations aux yeux si les particules ou la poussière se trouvent dans les yeux.

Ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut causer de l'inconfort et/ou un malaise.

11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long terme

À court terme

Corrosion/irritation cutanée : Sans objet

Target Products

Dommages/irritations graves aux yeux : Sans objet
Sensibilisation respiratoire : Sans objet
Sensibilisation de la peau : Sans objet
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Ne s'applique pas
Risque d'aspiration : Sans objet

Long terme
Cancérogénicité : Ne s'applique pas
Mutagénicité des cellules germinales : Sans objet
Toxicité de la reproduction : Sans objet
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées : Ne s'applique pas
Effets antagonistes/synergiques : Sans objet

SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Autres effets négatifs
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthode d'évacuation des déchets
L'emballage et le matériel peuvent être enfouis. Cependant, le matériel devrait être recouvert afin de réduire au minimum la génération des poussières dans l'air. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR 261) ou CERCLA (40CFR 117 et 302). Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

13.2 Autres considérations pour l'élimination
Emballages vides non nettoyés
Recommandations : Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.
Agent nettoyant recommandé : Eau, agents nettoyants si nécessaire.

SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (É.-U.)	TMD (Canada)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport ONU	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (le cas échéant)	Non réglementé	Non réglementé

14.1 Dangers pour l'environnement :
Sans objet

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Sans objet

14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques

Canada

Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

REMARQUE : Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Fin